

PAR COURRIEL

Montréal, le 26 janvier 2026

**Objet : Votre demande d'accès à l'information du 22 janvier 2026**

---

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 22 janvier dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants concernant la Société et/ou l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro

:

- Indiquer par écrit s'il existe des plaintes, réclamations ou requêtes qui nous auraient été soumises en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur* à l'encontre de la Société;
- Une confirmation à l'effet que la Société est en règle avec notre organisme.

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous ne détenons aucun renseignement à propos de ce commerçant.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, , l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Joël Simard  
Substitut à la responsable de l'accès à l'information

p. j.

Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1T 3X2  
Téléphone : 514 253-6556  
Sans frais : 1 888 672-2556  
Télécopieur : 514 864-2399  
[www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca)